

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine

Toutes les fiches pays sont disponibles sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Italie

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ITALIE	FRANCE
Superficie	km ² – 2012	301 340	549 190*
Population	millions d'habitants – 2013	59,7	65,6
Indice de développement humain (IDH)	2013	0,872 (26 ^e rang mondial)	0,884 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2013	1 619 (8 ^e rang mondial)	2 114 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	-1,9	+0,3
PIB / habitant	€ – 2013	27 126	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2013**	2,3	1,7
Surface arable	Mha – 2012	7,1	18,3
Terres agricoles	Mha – 2012	12,9	28,8
Surface forestière	Mha – 2012	9,3	16,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2013	+36,9	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ – 2013 pour Italie 2014 pour la France	Exportations : 34 100 (dont 80% IAA)***	Exportations : 57 200 (dont 74% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -3,9%
		Importations : 39 100 (dont 70% IAA)	Importations : 48 100 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2013 pour Italie 2014 pour la France	Solde : - 5 000 Source douanes Italie	Solde : +9 100 Source douanes France
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ - 2014	I vers F : 3 579 (dont 83% IAA) Variation 2013/14 : -0,2% Source douanes France	F vers I : 5 236 (dont 62% IAA) Variation 2013/14 : -4,1% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		7,2% des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 5 ^e	14,4% des importations de I Rang parmi les fournisseurs de I : 2 ^e
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		9,1% des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 4 ^e Source douanes France	11,6% des exportations de I Rang parmi les clients de I : 2 ^e Source douanes Italie

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles incluent les produits de 1^{re} et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

Ce qu'il faut retenir

✚ L'Italie est le troisième pays agricole de l'Union européenne (42,8 Md€ de chiffre d'affaires en 2014) après la France et l'Allemagne. Tous secteurs économiques confondus, l'Italie est le 2^e partenaire commercial de la France.

✚ La péninsule connaît des conditions naturelles (sols et climats) variées avec un relief très marqué. Un tiers seulement de la surface agricole utile (SAU) est en zone de plaine. La plupart des productions agricoles européennes est représentée en Italie, pays pourtant globalement déficitaire sur le plan agroalimentaire.

✚ Les structures de production sont petites et nombreuses. La SAU moyenne, bien qu'en augmentation, est de 8 ha/exploitation (recensement 2010). Les disparités entre le Nord (plus structuré et plus productif), et le Sud et les îles (plus extensifs et moins organisés) restent très importantes.

✚ L'Italie est très impliquée dans les productions sous signes d'identification de la qualité et de l'origine; elle compte le plus grand nombre d'appellations d'origine protégée (AOP), d'indications géographiques protégées (IGP) et de spécialité traditionnelles garanties (STG) de l'Union européenne (271 productions italiennes en avril 2015).

✚ Le pays est l'un des leaders mondiaux de l'agriculture biologique en Europe et dans le monde. De nombreux produits connaissent une renommée mondiale (jambons, vins et fromages par exemple). La gastronomie et une certaine identité alimentaire font partie du substrat culturel italien. Le choix du thème de l'exposition universelle organisée à Milan en 2015 en est la preuve : « Nourrir la planète, énergie pour la vie ».

Production agricole

La SAU représente 12,9 Mha, dont un tiers seulement en zone de plaine. Le nombre d'exploitations agricoles en Italie est plus important que dans de nombreux autres pays européens (1,6 millions lors du recensement de 2010). Elles sont essentiellement individuelles et familiales, avec un nombre de jeunes agriculteurs très faible : seuls 162 000 agriculteurs avaient moins de 40 ans en 2010, soit 10%. La taille moyenne des exploitations est en croissance (+44,4% entre 2000 et 2010), la restructuration « naturelle » ayant été accélérée par l'introduction du découplage total des aides en 2005.

La production agricole italienne est tournée vers les productions végétales. Toutefois, l'Italie n'est pas auto-suffisante, notamment pour certains produits de base, comme les céréales et les produits carnés.

L'Italie est le 1^{er} producteur européen de riz (1,4 Mt en 2013). Elle produit du maïs (7,9 Mt en 2013) et d'autres grandes cultures (betterave, tournesol, soja). La production de blé tendre en 2014 s'est élevée à 3,3 Mt et celle de blé dur à 3,9 Mt.

Le pays est également le 1^{er} producteur européen de fruits et légumes, dont la gamme inclut toutes les productions continentales et méditerranéennes. 361 000 ha étaient consacrés en 2013 à la production de légumes dont les plus importants en termes de volume étaient les tomates (5,2 Mt), les pommes de terre (1,3 Mt), les choux (0,7 Mt), le fenouil (0,5 Mt), les melons (0,5 Mt).

En ce qui concerne les fruits, cultivés sur une superficie de 860 000 hectares en 2013, les productions principales en 2013 étaient les pommes (2,2 Mt), les pêches et les nectarines (1,4 Mt), les agrumes (2,7 Mt) et le raisin de table (1,1 Mt). Ce secteur souffre cependant d'une organisation économique inégalement efficace et, souvent, d'une compétitivité insuffisante.

Avec 45 Mhl de vin produits en 2013, l'Italie est en fonction des années le 1^{er} ou 2^e producteur mondial de vin en volume derrière la France, fortement positionnée à l'exportation notamment sur le marché américain. Le vin italien, avec plus de 630 dénominations d'origine en 2014, représente le 1^{er} poste de l'exportation agroalimentaire, mais le prix moyen du vin à l'export reste inférieur à celui des vins français.

L'huile d'olive est une autre production emblématique du pays, avec une production d'environ 461 000 tonnes en 2013. L'Italie est également une plaque tournante de l'huile d'olive puisque les marques italiennes utilisent de grandes quantités d'huiles importées, tant pour la consommation interne à l'Italie que pour la réexportation. Elle achète ainsi presque la moitié de sa consommation intérieure : ses principaux fournisseurs sont l'Espagne, la Tunisie et la Grèce. Ce produit est considéré au niveau de l'Union européenne comme l'un des principaux produits alimentaires faisant l'objet de fraudes.

Les produits issus de l'élevage représentent en valeur environ le tiers de la production agricole italienne. La production de viandes représente la part la plus importante de la production (5,3 Mt, soit 20% de la production agricole totale en valeur) suivie du lait et des œufs. Ces trois secteurs sont fortement concentrés dans les exploitations intensives du Nord de l'Italie. Le pays est toutefois largement déficitaire sur ces trois secteurs, en particulier sur le lait et la viande. **En matière de viande bovine, l'Italie se caractérise par l'activité principale d'engraissement de jeunes bovins importés très majoritairement de France (80%).** Le lait est pour une large part (plus de 60%) destiné à la transformation fromagère, dont la moitié dans des filières de qualité (appellation d'origine contrôlée, AOC).

L'industrie agroalimentaire représente en Italie le 2^e secteur industriel après les industries métalliques et mécaniques. **Avec un chiffre d'affaires en légère croissance, qui s'établit en 2014 à 132 Md€, dont environ 34 Md€ à l'export, l'industrie agroalimentaire se place comme un**

secteur qui a particulièrement bien résisté à la crise et à l'atonie de la consommation intérieure italienne, notamment en augmentant sa présence à l'exportation.

Les principales branches de l'industrie agroalimentaire italienne sont l'industrie laitière, le secteur vinicole, l'industrie des pâtes et la meunerie. Ce secteur industriel se caractérise par un grand nombre de structures de taille modeste, souvent familiales et artisanales : plus de 58 000 entreprises en 2014, dont seulement 3,2% emploient plus de 20 personnes. Parmi les grands groupes opérant en Italie avec un chiffre d'affaire supérieur à 1 Md€, seuls deux sont d'origine italienne : *Barilla* et *Ferrero*, mais ils sont particulièrement connus pour leurs fabrications appréciées de par le monde. D'autres spécialités de l'agroalimentaire italien telles que, par exemple, certains jambons (*Prosciutto di Parma*, *San Daniele...*) ou fromages à pâte dure (*Parmigiano-Reggiano*, *Grana-padano...*) sont fabriquées par une multitude d'entreprises économiquement indépendantes mais fédérées autour du produit au sein d'un consortium support.

.....
Politique agricole
.....

La Constitution italienne attribue aux Régions une compétence exclusive en matière de politique agricole, tandis que d'autres questions touchant l'agriculture à divers titres (nutrition ou protection de la santé) sont de compétence partagée entre l'État et les Régions, qui doivent respectivement en fixer les principes fondamentaux et l'application en détail. La Constitution fixe par ailleurs en tant que compétences exclusives de l'État les questions de concurrence et d'environnement, ainsi que les relations avec l'Union européenne (et ainsi la négociation de la PAC), secteurs qui recoupent également la politique agricole.

La coordination entre les Régions et le gouvernement national a lieu au sein d'une instance appelée la « conférence État-Régions » qui comporte des sous niveaux sectoriels, comme c'est le cas pour l'agriculture. Les grandes décisions liées à l'application de la politique agricole commune (PAC) sont ainsi prises conjointement entre l'État et les Régions au sein de cette instance.

Au sein de l'exécutif régional, est désigné un assesseur à l'agriculture, qui conduit l'application de la législation nationale et communautaire, prépare et exécute les lois régionales, notamment celles qui concernent l'application de la PAC.

Avec une enveloppe de plus de 33 Md€ (constants 2011) pour la période 2014 - 2020, l'Italie est le 4^e bénéficiaire de la PAC (derrière la France, l'Allemagne et l'Espagne). Le 1^{er} pilier de la PAC devrait représenter 72% des aides. **L'État et les régions ont fait preuve d'un certain conservatisme dans l'application de cette politique agricole et les différents leviers qu'offrent les textes européens ont été utilisés de manière à mettre en œuvre une convergence limitée des aides.**

Le 2nd pilier de la PAC est mis en œuvre à travers 21 programmes régionaux et 4 programmes nationaux, pour les questions liées à la gestion des risques, de l'irrigation, de la biodiversité et du réseau rural. L'Italie fait partie des 16 États

membres qui ont reçu, dans les derniers instants de la négociation du cadre financier 2014-2020, une rallonge budgétaire concernant le fonds de développement rural. Le pays bénéficie ainsi d'une augmentation significative de ses ressources dans ce domaine (+16%), passant de 8,986 Md€ pour la période 2007-2013 à 10,429 Md€ pour la période 2014-2020 en euros courants.

Pour le 2nd pilier également, la nouvelle répartition entre régions est avant tout basée sur des critères historiques, auxquels ont été ajoutés quelques correctifs pour tenir compte de la capacité de dépense de chaque région, qui s'est révélée très hétérogène pendant la période 2007-2013. Les grandes tendances concernant les objectifs poursuivis et les mesures utilisées pour la période 2014-2020 sont semblables à celles de la période 2007-2014, à savoir le soutien de la compétitivité des entreprises agricoles et de la biodiversité.

Comme conséquence logique de l'importance des productions agroalimentaires italiennes sous indications géographiques ou d'origine, l'Italie défend ardemment dans les enceintes internationales la protection des appellations. Au plan européen, elle souhaite par ailleurs une indication sur les étiquettes de l'origine nationale des produits plus étendue.

.....
Échanges commerciaux
.....

L'export de produits agroalimentaires a atteint en 2014 une valeur de 34,3 Md€, enregistrant sur une base annuelle une augmentation de 2,4%. La dynamique des exportations agroalimentaires est plus forte que celle des autres secteurs économiques. Les importations ont, quant à elles, atteint 41,9 Md€, provoquant un **déficit de 7,6 Md€ pour la balance commerciale du secteur.** C'est principalement le compartiment agricole (déficit de 7 Md€) qui est en cause dans le déficit global, en raison de la limitation structurelle de la production.

Les productions agroalimentaires, dont les exportations ont augmenté de 70% entre 2005 et 2014, constituent en revanche l'un des fers de lance du gouvernement pour la promotion du « *Made in Italy* » dans le monde entier. Le choix du thème de l'exposition universelle de Milan en 2015 « Nourrir la planète, énergie pour la vie », permet au gouvernement d'utiliser cette manifestation comme un puissant outil pour la mise en avant des savoir-faire italiens en matière agricole et agroalimentaire.

Vis-à-vis de la France, l'Italie importe essentiellement des matières premières et exporte des produits élaborés. Les importations concernent surtout les bovins vivants (brouillards), les viandes, les céréales, les produits laitiers et les produits de la mer. Les exportations, quant à elles, se concentrent sur des préparations à base des céréales (pâtes), des boissons, des produits laitiers (fromages) et des préparations à base de fruit, de légumes et d'huile d'olive. Le solde commercial agroalimentaire de la France vis-à-vis de l'Italie est durablement excédentaire mais il s'est réduit

d'un peu plus de 400 M€ sur les dix dernières années (- 17 %), passant d'un excédent de 2,4 Md€ en 2005 à 2 Md€ en 2014. L'évolution du solde est d'ailleurs assez erratique d'une année sur l'autre. En 2014, celui-ci s'est réduit de 219 M€ (près de -10%) par rapport à 2013, exclusivement en raison de la baisse des exportations vers l'Italie (-4,1%, à 5,2 Md€) alors que les importations depuis l'Italie sont stables (à 3,6 Md€).

Accords internationaux

L'Italie est l'un des six pays fondateurs de l'Union européenne et, de ce fait, est impliquée dans la mise en œuvre de la politique agricole commune depuis sa création.

Rome accueille le siège de plusieurs organisations internationales des Nations Unies dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation : l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le fond international pour le développement de l'agriculture (FIDA) et le programme alimentaire mondial (PAM). En tant que pays hôte, l'Italie met à disposition de ces trois organisations les bâtiments de fonction et fournit un soutien financier lors de l'organisation des conférences, des rencontres, ou de la mise en place de projets en relation avec les missions de ces organisations.

L'Italie est membre du Conseil oléicole international et de l'organisation internationale de la vigne et du vin, et de l'Union pour la Méditerranée. Elle est également membre de l'organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1^{er} janvier 1995 et des organisations normatives reconnues par l'accord SPS (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC : le codex alimentarius, la convention internationale pour la protection des végétaux et l'organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Sources : Banque Mondiale, douanes françaises et italiennes citées par Business France 2013 et 2014, MAAF, Ambassade de France en Italie, Eurostat.

Relations bilatérales

Si les échanges franco-italiens (politiques, commerciaux, technologiques, culturels) sont historiques, ils ont été consolidés, en février 1982, par l'institutionnalisation d'un sommet annuel, dont la dernière édition s'est déroulée à Paris le 24 février 2015.

Dans le domaine agricole, les ministres de l'agriculture français et italien et leurs administrations respectives se rencontrent régulièrement afin d'échanger, notamment sur les questions relatives à la PAC. L'Italie et la France partagent des positions convergentes, notamment en ce qui concerne les patrimoines agricole et alimentaire, basés sur la tradition et la qualité. En 2010, l'Italie a rejoint le comité franco-espagnol sur les fruits et légumes, lieu d'échanges entre les administrations et les représentants professionnels.

Enfin, les établissements agricoles français développant des projets avec l'Italie sont très nombreux et fonctionnent le plus souvent avec des partenariats bilatéraux entre établissements, entreprises, organisations professionnelles, etc., sans réelle structuration en réseau. Les voyages d'études et mobilités d'élèves, d'apprentis, d'enseignants s'appuient directement sur les correspondants locaux pour les projets comme Leonardo, Interreg ou Euromed.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delarens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP

FL_180615_02